

## DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À UNE UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

*Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente*

Je soussignée, Chantal Dufresne

Présidente de l'association François Aupetit afa Crohn RCH France

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

### 1. Sur l'association

Objet social : 32 rue de Cambrai 75019 Paris

Membres du bureau (et leur situation sociale<sup>1</sup>) :

Présidente Chantal DUFRESNE *Profession : consultante en ressources humaines*

Vice-président Eric BALEZ *Sans profession, cadre du privé en invalidité,*

Vice-présidente Corinne DEVOS *Sans profession, cadre du privé en invalidité*

Trésorier François BLANCHARDON *Profession : animateur des ventes*

Secrétaire général & représentant des délégués Michel LIBERATORE *Sans profession, cadre du privé en invalidité*

---

<sup>1</sup> Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



## 2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2017			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	7 535 membres	650 011€	47.1%
Subventions publiques	DGS Cramif Vie associative CG, mairies	197 954€	14.3%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Dons de particuliers	64 122€	4.6%
Financements privés	Entreprises diverses	80 054€	5.8%
	Associations, Fondations	82 615€	6%
	Laboratoires pharma (19 labos de 600€ à 42 400€ + autres liés santé)	<del>216 176€</del> 236 310€ Corrigés financements salons + ndf interventions + autres santé	15.7%
Activités économiques de l'association	Opérations Montrons ce que nous avons dans le ventre et Librairie	84 202	6.1%



Autres sources de financements	Reprise de provisions et report de ressources antérieures Produits financiers	5 099€	0.4%
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2017 : 1 380 102€ (budget 1 443 331€)</b>			

<b>Ressources pour l'année 2016</b>			
<b>Source</b>	<b>Identité des financeurs</b>	<b>Montant du financement, dons, etc.</b>	<b>Pourcentage du budget total</b>
Cotisations des adhérents	7 986 membres	633 583€	47.9%
Subventions publiques	DGS Cramif Vie associative CG, mairies	179 623€	13.6%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Dons de particuliers	55 762€	4.2%
Financements privés	Entreprises diverses	90 716€	6.9%
	Associations, Fondations	76 507€	5.8%
	Laboratoires pharma (14 labos de 500€ à 49 682€)	204 256€	15.5%
Activités économiques de l'association	Opérations Montrons ce que nous avons dans le ventre et Librairie	60 091€	4.5%



Autres sources de financements	Reprise de provisions et report de ressources antérieures Produits financiers	22 284€	1.7%
--------------------------------	--	---------	------

**TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2016 : 1 322 833€**

**Ressources pour l'année 2015**

<b>Source</b>	<b>Identité des financeurs</b>	<b>Montant du financement, dons, etc.</b>	<b>Pourcentage du budget total</b>
Cotisations des adhérents	8 684 membres	669 625€	48.5%
Subventions publiques	DGS Cramif CG mairies	115 900€	8.4%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Dons de particuliers	182 644€	13.2%
Financements privés	Entreprises diverses	93 499€	6.8%
	Associations, Fondations	99 642€	7.2%
	Laboratoires pharma (12 labos de 500€ à 50 000€)	124 960€	9%
Activités économiques de l'association	Opérations Montrons ce que nous avons dans le ventre et Librairie	86 672€	6.3%



Autres sources de financements	Reprise de provisions et report de ressources antérieures Produits financiers	8 443€	0.6%
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2015 : 1 381 387€</b>			

**PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES**

### 3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

#### 3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

<b>Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)</b>	<b>Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)</b>	<b>Période</b>
<b>Coopération Santé</b>	Organisation de colloques sur des thèmes de santé	2015, 2016, 2017 et 2018
<b>NILE</b>	Organisation et participation think tank et colloque sur divers sujets : biosimilaire, ETP, lobbying loi santé, etc.	2015, 2017 et 2018
<b>Impatients Chroniques &amp; Associés (ICA)</b>	Membre au Conseil d'administration	2015, 2016, 2017 et 2018
<b>Alliance Maladies Rares</b>	Membre au Conseil d'administration	CA collège 1 en 2015, 2016 CA collège 2 depuis 2017
<b>EFCCA European Federation of Crohn &amp; ulcerative Colitis Associations</b>	Membre de ce collectif des associations MICI en Europe	2015, 2016, 2017 et 2018
<b>AFPric</b>	Organisation salon MICI RIC	2017 et 2018



<b>Fondation DigestScience</b>	Conseil d'administration, fondation de recherche sur les maladies digestives	2015 et 2016
<b>La Ligue Contre le Cancer</b>	Participation à la mise en place de l'ETP	Depuis 2016

### **3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association**

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :

#### **Le Conseil d'administration (CA) de l'afa :**

Avec droit de vote : 2 PS / 17 administrateurs = 12%

**Pr Eric LEREBOURS** médecin hospitalier, retraité

**Dr Didier MENNECIER** médecin militaire

Pour info : Invités : 3 PS / 7 invités avec avis consultatif sans droit de vote

**Pr Yves LE QUINTREC**, membre d'honneur, médecin retraité

**Pr David LAHARIE**, président Comité scientifique

**Pr Jean-Pierre GENDRE**, conseiller scientifique à la Présidence, médecin retraité

**Le Comité scientifique (CS) de l'afa** : 12 PS / 15 membres (octroi Bourses Recherche, info, veille scientifique, ...). On retrouve la plupart des PS engagés dans le CS et le CA dans les comités de pilotage Projet :

Le CoPil de l'Observatoire des MICI : 5 PS / 12 membres

Le Copil de la plateforme MICI Connect : 1 PS / 9 membres

Le Copil des Assises des MICI (journée de formation pour les gastroentérologues libéraux) : 10 PS / 14



#### 4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

#### 5. Mentions légales

- 5.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*
- 5.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*
- 5.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : [deontologie@france-assos-sante.org](mailto:deontologie@france-assos-sante.org).*
- 5.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*
- 5.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***
- 5.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »***

Fait à Paris

Le 24 avril 2018

*Signature obligatoire*

(mention non rendue publique)